



La Réunion-Mayotte

Les salaires dans les entreprises à La Réunion en 2015

Des salaires moindres qu'en province, mais plus élevés pour les cadres et dans les grandes entreprises

En 2015, à La Réunion, le salaire net moyen en équivalent temps plein dans les entreprises s'élève à 1 920 euros par mois, soit 5 % de moins en moyenne qu'en France de province.

Les salaires sont plus faibles sur l'île en lien avec certaines caractéristiques structurelles de l'économie. Les entreprises réunionnaises sont de taille plus petite et emploient davantage de main-d'œuvre non qualifiée. De plus, dans un contexte de fort chômage, elles recourent davantage aux emplois aidés. D'autres facteurs contribuent à modérer l'écart de salaire moyen entre l'île et la province. Ainsi, les cadres réunionnais et les salariés des grandes entreprises sont mieux rémunérés que leurs homologues provinciaux.

Dans le commerce et les services de proximité, les salaires sont faibles et inférieurs à ceux de province : la main-d'œuvre peu qualifiée est davantage recrutée sous contrat aidé, et les entreprises sont plus petites. Dans les activités dites productives, les salaires sont plus faibles qu'en province du fait de la plus petite taille des entreprises et d'une main-d'œuvre plus ouvrière.

À l'inverse, la rémunération est plus élevée qu'en province dans les secteurs de l'information et de la communication, de la finance, des assurances et de l'immobilier. Par ailleurs, dans les secteurs médico-sociaux, moins féminisés qu'en province, les salaires moyens sont légèrement plus élevés.

Sébastien Merceron et Coralie Ramaye, Insee

En 2015, un salarié d'une entreprise de La Réunion perçoit en moyenne 1 920 euros nets par mois. Il s'agit du **salaire en équivalent temps plein (EQTP)**, donc converti à un temps complet pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. En 2015, les entreprises réunionnaises emploient 139 400 salariés en équivalent temps plein.

Les salaires sont inférieurs en moyenne de 5 % à ceux des régions de province et de 8 % à ceux des autres DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane). L'écart est plus élevé pour les bas salaires : les 10 % des salariés les moins bien rémunérés à La Réunion

perçoivent en moyenne 8 % de moins qu'en province, tandis que les 10 % les mieux rémunérés touchent en moyenne 2 % de moins. En conséquence, les inégalités salariales sont plus prononcées à La Réunion : les 10 % de salariés les plus rémunérés perçoivent en moyenne un salaire 4,7 fois supérieur à celui des 10 % les moins rémunérés, contre 4,4 en province.

Des emplois moins qualifiés et plus de contrats aidés

En premier lieu, le manque d'emplois qualifiés tire les salaires vers le bas.

À La Réunion, plus de la moitié des salariés des entreprises occupent des emplois qui demandent peu ou pas de qualifications : 51 % sont ouvriers non qualifiés ou employés, soit davantage que dans les régions de province (43 %). À l'inverse, moins de salariés occupent des postes de cadres, chefs d'entreprises ou professions intellectuelles supérieures (9 % contre 14 %). En outre, l'écart de salaire entre ouvrier et cadre est plus prononcé à La Réunion : un ouvrier non qualifié perçoit un salaire trois fois inférieur à celui d'un cadre, contre deux fois et demi moins en province (*figure 1*).

Les cadres, professions intellectuelles

supérieures et chefs d'entreprises salariés sont en moyenne mieux rémunérés dans les entreprises de La Réunion : 3 930 euros nets mensuels en moyenne contre 3 670 euros en province. L'écart est particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité tels que les transports et entreposage (+ 28 %) ou l'immobilier (+ 19 %).

De plus, le salaire moyen des Réunionnais est plus faible en raison du recours important aux emplois aidés (figure 2). Un salarié sur dix des entreprises bénéficie d'un emploi aidé en 2015, soit quatre fois plus qu'en province. Or, les contrats aidés sont le plus souvent rémunérés à un niveau proche du Smic : un Réunionnais sous contrat aidé touche en moyenne 1 120 euros par mois en EQTP. Si ces emplois sont plus répandus sur l'île, c'est notamment en raison d'un fort taux de chômage, de besoins importants liés à la précarité sociale et d'une population sans diplôme deux fois plus nombreuse (42 % de la population réunionnaise en âge de travailler est sans diplôme qualifiant, contre 21 % en province).

Moins de CDI et de grandes entreprises

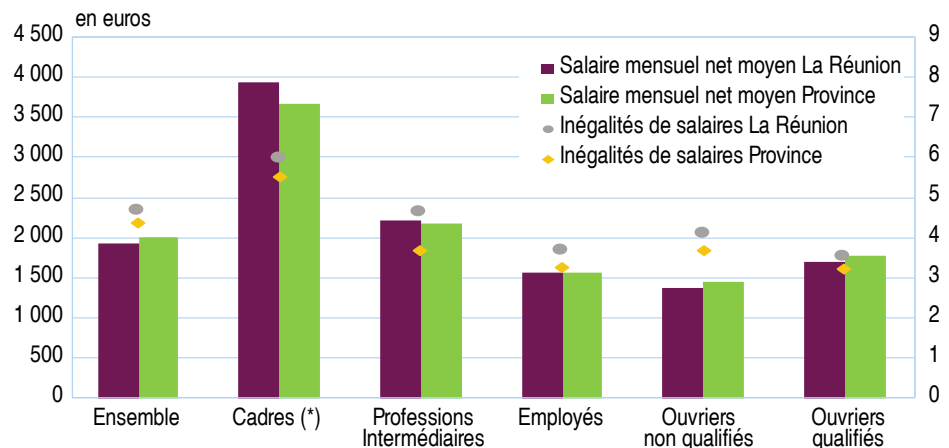
Par ailleurs, la part des salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) est plus faible sur l'île qu'en province (76 % contre 80 %). Or les CDI sont en moyenne plus rémunérés, ce qui explique en partie le moindre salaire à La Réunion : les salariés en CDI perçoivent en moyenne une rémunération supérieure de 31 % à ceux en contrat à durée déterminée (CDD).

La taille de l'entreprise employeuse est un autre déterminant important du salaire. Le tissu économique réunionnais est composé surtout d'entreprises employant peu de salariés : 21 % des salariés réunionnais travaillent dans des entreprises de plus de 250 salariés, contre 39 % en province. Or les salaires sont plus élevés dans les grandes entreprises : la rémunération d'un salarié d'une entreprise de plus de 250 salariés est de 39 % supérieure à celle d'un salarié d'une entreprise de moins de 50 salariés. Cet effet est particulièrement marqué à La Réunion car le salaire moyen dans les entreprises de plus de 250 salariés y est supérieur de 9 % à la moyenne de province. De plus, les entreprises réunionnaises de moins de 50 salariés offrent des rémunérations inférieures de 6 % par rapport à celles de province.

Les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes. Elles occupent souvent des postes à moindre responsabilité, davantage en CDD ou en contrat aidé. Elles

1 En 2015, le salaire moyen est plus faible à La Réunion qu'en province

Salaires moyens mensuels nets EQTP et inégalités salariales selon les catégories socioprofessionnelles en 2015



Lecture : le rapport d'inégalité est le rapport du salaire moyen des 10 % les mieux rémunérés sur celui des 10 % les moins bien rémunérés. En 2015, le salaire moyen EQTP des cadres réunionnais s'élève à 3 930 euros contre 3 670 euros (échelle de gauche) pour leurs homologues provinciaux. À La Réunion, les 10 % des cadres les mieux rémunérés perçoivent en moyenne 6,0 fois plus que les 10 % des cadres les moins bien rémunérés, contre 5,5 fois (échelle de droite) en province.

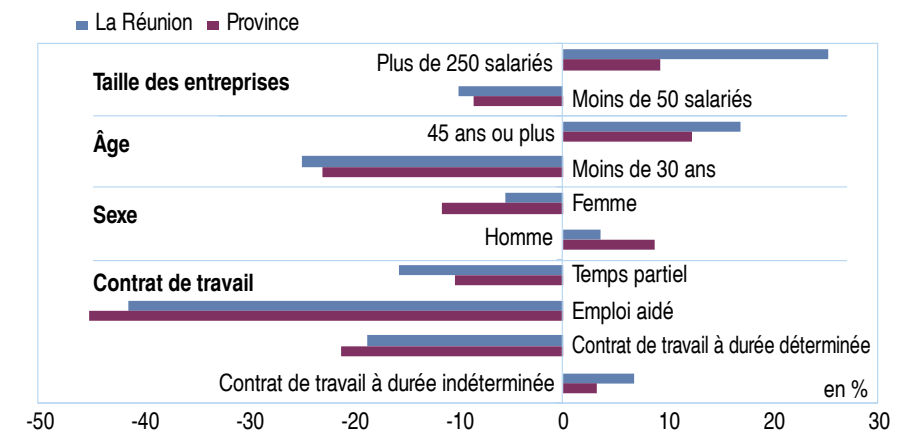
* y.c. professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, y.c. les bénéficiaires des contrats aidés.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015.

2 Des salaires plus élevés dans les grandes entreprises

Principaux déterminants des écarts de salaire à La Réunion et en province en 2015



Lecture : en 2015, le salaire moyen dans les entreprises de plus de 250 salariés est de 25 % supérieur à la moyenne de La Réunion. En province, dans les entreprises de plus de 250 salariés, il est de 9 % supérieur à la moyenne provinciale.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, y.c. les bénéficiaires des contrats aidés.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015.

sont aussi plus souvent à temps partiel. De plus, toutes choses étant égales par ailleurs, le salaire moyen des femmes est plus faible que celui des hommes, à La Réunion comme en province. La part des femmes parmi les salariés réunionnais est moindre qu'en province, ce qui atténue l'écart de salaire moyen entre La Réunion et la province.

La taille des entreprises, le type de contrat, la qualification des postes occupés, l'âge et le sexe des salariés sont ainsi les principaux facteurs qui déterminent les niveaux de rémunération proposés dans les différents secteurs d'activité. Les secteurs sont réunis ici en quatre groupes, présentant des caractéristiques homogènes au regard de ces facteurs.

Davantage de salariés dans le commerce et les services de proximité, secteurs peu rémunérateurs

Dans les entreprises de La Réunion, les secteurs les moins rémunérateurs emploient 35 % des salariés (30 % en province). Ils regroupent les services administratifs, les activités artistiques et de spectacle, le commerce de détail, l'hébergement et la restauration et les autres services à la personne. Le salaire moyen dans ces secteurs d'activité est de 1 520 euros nets par mois, contre 1 630 euros en province (figure 3). Dans ces activités, les salaires sont peu élevés en raison d'une main-d'œuvre peu qualifiée et plus féminisée, de contrats plus précaires, d'entreprises plus petites.

Ainsi, dans ces secteurs relevant du commerce et des services de proximité, 70 % des salariés sont des ouvriers non qualifiés ou des employés. Seuls 5 % des salariés sont des cadres, soit deux fois moins que dans l'ensemble des entreprises. Ces activités emploient huit fois plus de salariés en contrat aidé qu'en province (17 % contre 2 %). Dans ces activités, les salariés sont davantage employés en contrats à durée déterminée (20 %) que dans l'ensemble des entreprises (12 %). Par ailleurs, 64 % des salariés sont employés dans des entreprises de moins de 50 salariés, contre 53 % en province. De plus, ces secteurs emploient davantage de jeunes : 30 % des salariés ont moins de 30 ans contre 23 % dans l'ensemble des entreprises réunionnaises. Du fait de leur expérience plus limitée et de leur arrivée récente sur un marché du travail concurrentiel, ils sont souvent moins bien rémunérés que les salariés plus âgés.

Des activités productives moins rémunératrices qu'en province

Dans les activités dites productives (industrie, construction, commerce de gros et automobile, services aux entreprises), les salariés perçoivent également une rémunération moindre qu'en province : 2030 euros nets par mois, contre 2220 euros en province. Ces activités emploient 31 % de l'ensemble des salariés des entreprises réunionnaises.

Ces activités sont plus rémunératrices que le commerce et les services de proximité. Elles ont moins recours à des contrats de courte durée, de type CDD ou emplois aidés. Ainsi, plus de salariés sont employés en CDI (88 % contre 77 % dans l'ensemble des entreprises réunionnaises). Mais, 75 % des entreprises emploient moins de 50 salariés contre 48 % en province. Par ailleurs, les ouvriers, catégorie socioprofessionnelle moins rémunératrice, constituent une part plus importante de la main-d'œuvre de ces secteurs productifs qu'en province (53 % contre 49 %).

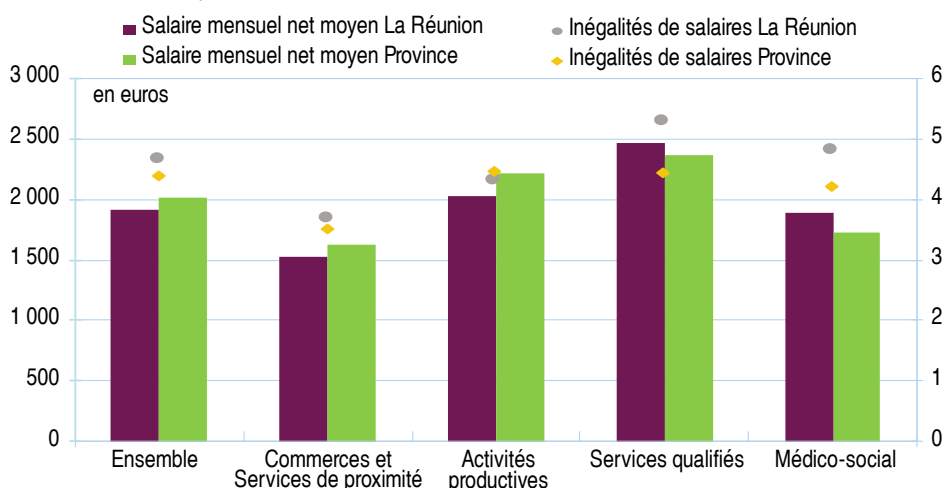
Des services plus rémunérateurs

L'information et la communication, la finance et les assurances, l'immobilier, la gestion de l'eau et de l'énergie ou les transports sont des secteurs d'activité plus rémunérateurs : leurs salariés perçoivent en moyenne 2470 euros nets par mois contre 2370 euros en province. Ces activités, dénommées ici « services qualifiés », regroupent 19 % de l'emploi salarié privé à La Réunion.

Certains de ces services se caractérisent par une main-d'œuvre plus qualifiée ou une part

3 Les activités productives ainsi que les commerces et services de proximité rémunèrent moins leurs salariés qu'en province

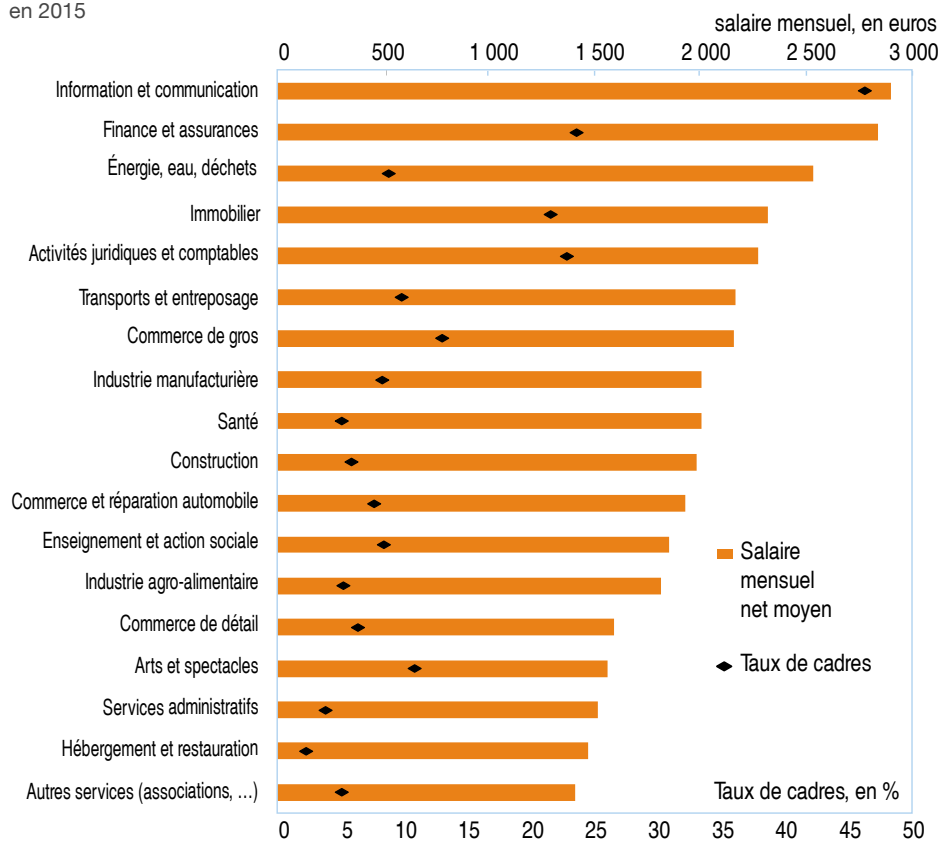
Salaires moyens mensuels nets EQTP en 2015 et inégalités salariales par groupes sectoriels, à La Réunion et en province



Lecture : le rapport d'inégalité est le rapport du salaire moyen des 10 % les mieux rémunérés sur celui des 10 % les moins bien rémunérés. En 2015, les salariés qui travaillent dans les secteurs des services qualifiés perçoivent un salaire moyen de 2470 euros soit 100 euros de plus que leurs homologues provinciaux (échelle de gauche). Les 10 % des salariés les plus aisés de ce groupe disposent d'un salaire moyen égal à 5,3 fois celui des 10 % les moins favorisés (rapport de 4,5 en Province, échelle de droite).
 Champ : Salariés du privé et des entreprises publiques, y c. les bénéficiaires des contrats aidés
 Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015.

4 Un salaire moyen élevé et un fort taux de cadres dans l'information et la communication

Salaires moyens mensuels nets EQTP et part des cadres par secteurs d'activité à La Réunion en 2015



Lecture : en 2015, à La Réunion, dans le secteur de l'information et la communication 46 % des salariés sont des cadres. Le salaire moyen dans ce secteur est de 2900 euros par mois.
 Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, y c. les bénéficiaires des contrats aidés.
 Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015.

importante de grandes entreprises. Ainsi, ils offrent des salaires élevés. C'est le cas dans la finance et les assurances, mais aussi l'immobilier où plus de 20 % des salariés sont cadres (figure 4). En particulier dans l'information et la communication, la part de cadres atteint 46 %. Dans les activités de transports, de finances et d'assurances, la part

des entreprises de plus de 250 salariés dépasse 40 %. Par ailleurs, les salariés des services qualifiés sont souvent plus expérimentés que dans d'autres secteurs : 40 % d'entre eux ont plus de 45 ans, contre 34 % dans l'ensemble des entreprises.

Dans ces activités, la rémunération est plus élevée que dans les autres secteurs, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Toutefois, les écarts de salaires y sont plus élevés, et le sont davantage à La Réunion qu'en province : les 10 % les mieux rémunérés touchent un salaire moyen 5,3 fois supérieur à celui des 10 % les moins rémunérés, contre 4,5 fois en province.

Un secteur médico-social plus rémunérateur qu'en province, moins féminisé

Rassemblant 15 % des salariés, les activités de services de santé, de l'action sociale et de la formation offrent à La Réunion des salaires supérieurs à ceux de province : 1 890 euros nets mensuels contre 1 730 euros en province. Cette meilleure rémunération s'explique en partie par une main-d'œuvre moins féminisée qu'en province : 68 % contre 76 %. Comme en province, les femmes perçoivent dans

les entreprises des salaires inférieurs à ceux des hommes. Le recours au temps partiel, majoritairement féminin, est moins présent dans les secteurs médico-sociaux de La Réunion qu'en province. Ce moindre recours au temps partiel pèse moins sur les salaires moyens.

Toutefois, à La Réunion, ces secteurs présentent des caractéristiques qui tirent la moyenne des salaires vers le bas. Ils emploient deux fois plus de salariés sous contrat aidé (14 % contre 7 % en province). Dans la santé, la part des emplois aidés est faible (2 %), alors qu'elle est dix fois plus forte dans les activités sociales et de formation (20 %).

Par ailleurs, la main-d'œuvre de ces secteurs d'activité est plus jeune qu'en province : 20 % des salariés ont moins de 30 ans contre 17 % en province, facteur défavorable au niveau de salaire moyen. De plus, dans les services de santé, davantage de salariés travaillent dans de petites entreprises (51 % contre 34 % en province). À l'inverse, dans les secteurs de l'enseignement et des activités sociales, 50 % des salariés travaillent dans des entreprises de plus de 250 salariés contre 45 % en province.

Dans ces secteurs, le rapport de salaires moyens entre les 10 % de salariés les mieux rémunérés et les 10 % les moins bien rémunérés est plus élevé à La Réunion qu'en province (4,8 contre 4,2). ■

Méthode

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Dans ce suivi annuel, sont exclus les salariés du secteur agricole ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont inclus. Les salariés des particuliers employeurs, qui ne font pas l'objet de DADS, n'entrent pas dans le champ de l'étude. Le millésime étudié ici est 2015. Les DADS sont remplacées progressivement depuis 2016 par la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

L'**activité des entreprises** est étudiée ici selon une nomenclature en 18 secteurs, par regroupement de sous-secteurs afin de disposer d'effectifs salariés suffisants pour l'analyse. Il s'agit des secteurs suivants : les services administratifs, les arts et spectacles, le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, les autres services aux particuliers, les activités juridiques ou comptables, la réparation et le commerce automobile, le commerce de gros, la construction, l'industrie agroalimentaire, la fabrication d'équipements, la finance et les assurances, l'énergie, l'eau et les déchets, l'information et la communication, le transport et l'entreposage, la santé, et enfin l'enseignement et l'action sociale. Une **typologie** a ensuite permis de les regrouper en quatre classes, homogènes selon les facteurs déterminants du niveau de salaire (qualification des postes, taille des entreprises, etc.).

Le **champ de l'étude** inclut les entreprises publiques, mais pas les entreprises de l'agriculture et de la pêche.

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps complet pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 * 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Ce salaire est également à temps complet, c'est-à-dire qu'il est annualisé et proratisé au nombre de jours travaillés dans l'année. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,5 avec une rémunération de 20 000 euros par an. Les montants de salaire et les effectifs mentionnés dans cette publication sont en EQTP.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Les salaires mentionnés dans cette publication sont des salaires nets.

Insee La Réunion - Mayotte
Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :
Julie Boé

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Bourgeois J., Fleuret A. et Paillole P., « L'économie réunionnaise – Un secteur marchand moins développé qu'en province », *Insee Analyses Réunion* n° 32, juin 2018 ;
- Berger E., Bonnet O., Julia E. et Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé : En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants », *Insee Première* n° 1669, octobre 2017 ;
- Patenotte T., Fabre E., « Des salaires supérieurs à la province sauf pour les ouvriers non qualifiés », *Insee Partenaires La Réunion* n° 28, octobre 2013.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) de La Réunion.

OPMR



Insee
Mesurer pour comprendre